

N° 281

SÉNAT

SECONDE SESSION ORDINAIRE DE 1980-1981

Rattaché pour ordre au procès-verbal de la séance du 7 avril 1981.
Enregistré à la Présidence du Sénat le 20 mai 1981.

RAPPORT D'INFORMATION

FAIT

*Au nom de la commission des Affaires étrangères, de la Défense
et des Forces armées (1) à la suite d'une mission effectuée au
Maroc du 17 au 24 septembre 1980.*

Par MM. Roger POU DONSON, Louis MARTIN,
Alfred GERIN et Louis LONGEQUEUE,

Sénateurs.

(1) Cette Commission est composée de : MM. Jean Lecanuet, *président* ; Antoine Andricux, Georges Repiquet, Emile Didier, Jacques Ménard, *vice-présidents* ; Serge Boucheny, Michel d'Aillières, Philippe Machefer, Francis Palmero, *secrétaires* ; Michel Alloncle, Gilbert Jelin, Jean Bénard Mousseaux, André Bettencouri, Charles Bossen, Yvon Bourges, Raymond Bourguine, Louis Brives, Michel Caldagués, Jacques Chaumont, Georges Constant, Jean Desmarests, François Dubanchet, Louis de la Forest, Jean Garcia, Gérard Gaud, Lucien Gautier, Jacques Genton, Alfred Gerin, Marcel Henri, Christian de La Malène, Edouard Le Jeune, Max Lejeune, Louis Le Montagner, Louis Longequeue, Philippe Madrelle, Louis Martin, Pierre Matraja, Pierre Merli, Claude Mont, André Morice, Paul d'Ornano, Mme Rolande Perlican, MM. Edgard Pisani, Robert Pratlillon, Roger Poudonson, Abel Sempé, Edouard Soldani, Georges Spénaie, Albert Voilquin.

Maroc. — Rapport d'information.

SOMMAIRE

	Pages
Introduction	3
I. — Calendrier de la mission	5
II. — Le cadre politique de la coopération française au Maroc	6
III. — Organisation et fonctionnement de la coopération technique militaire franco-marocaine	9
IV. — Impressions et conclusions	14
Conclusion générale	19

MESDAMES, MESSIEURS,

Une délégation (1) de votre commission des Affaires étrangères, de la Défense et des Forces armées a effectué au Maroc, du 17 au 24 septembre 1980, une mission d'information sur l'assistance militaire technique de la France aux Forces armées royales (F.A.R.) marocaines. Cette délégation s'est rendue à Rabat, Meknès, Fès et Marrakech, accomplissant en une semaine la visite de nombreux établissements ou unités militaires ; mais, avant ces diverses visites, elle a eu la possibilité, grâce à l'aide de l'ambassadeur de France, de consacrer sa première journée de mission à des entretiens extrêmement instructifs avec plusieurs personnalités politiques marocaines de tous les horizons.

Le rapport d'information que nous avons l'honneur de vous soumettre à la suite de ce voyage, après avoir présenté le programme d'ensemble de la mission, vous rappellera brièvement les grands traits de la situation politique actuelle du Maroc, situation dans laquelle s'encadre la coopération technique française. Il décrira l'organisation de cette coopération dans le domaine militaire et vous exposera le déroulement de la mission, pour conclure par les impressions et les ouvertures sur l'avenir que nous pouvons formuler après notre retour.

Nous ne commencerons cependant pas ce rapport sans avoir rendu un hommage tout particulier à notre ambassadeur à Rabat, M. Jacques Morizet, qui, aidé de ses collaborateurs, avait élaboré, en liaison avec nous, un programme très riche et qui, comme nous venons de le dire, a su élargir le champ de notre investigation grâce aux précieux contacts extra-militaires qu'il nous avait ménagés ; nous vous exposerons certains détails de ces entretiens dans le corps du présent rapport, mais d'ores et déjà, nous avons à cœur de remercier pour leur accueil, amical, chaleureux et profondément sincère, M. Dey Ould Sidi Baba, président de la Chambre des représentants, et tous ses collègues parlementaires, M. Boucetta, ministre des Affaires étrangères, M. Lazi, secrétaire d'Etat à la Coopération et M. Rachidi, directeur des collectivités locales. Encore ne citons-nous là que les personnalités politiques les plus importantes parmi toutes celles qui nous ont accueillis, notamment les gouverneurs de province et les membres des conseils municipaux.

(1) Cette délégation était composée de MM. Roger Poudonson, président, Louis Martin, Alfred Gerin et Louis Longueue. Elle était accompagnée de M. Jean Rötig, administrateur, et du colonel Léon Brisset, expert militaire (Air).

Enfin, le succès de notre voyage a été dû, pour une immense partie, à la présence à nos côtés du chef de la mission française de coopération technique militaire, le colonel Couillaud. Cet officier remarquable nous a donné la possibilité de saisir, autant dans les détails que du point de vue le plus élevé, le fonctionnement de la mission qu'il commande. Grâce à lui, nous avons pu nous entretenir, longuement et en toute franchise, avec le général Driss ben Aïssa, inspecteur général des F.A.R., auquel, nous en sommes bien conscients, nous sommes redevables de l'accueil magnifique qui nous a été réservé dans tous les établissements et les unités que nous avons visités.

A tous, nous nous devons d'exprimer notre reconnaissance, tant pour l'accueil qui nous a été fait, que pour l'aide inappréciable que nous avons trouvée à tout moment dans l'accomplissement de notre mission.

Un mot, enfin, pour signaler, hors de l'aspect technique de notre voyage, une visite que nous avons effectuée à Fès, sous la conduite d'un architecte français, M. Ichter, qui a entrepris, dans le cadre d'une coopération culturelle internationale, un remarquable schéma d'aménagement de la ville de Fès, tenant compte de façon très intéressante de l'histoire, de l'urbanisme et de la culture séculaires du Maroc.



I. — CALENDRIER DE LA MISSION

Dans ses grandes lignes, le programme de notre déplacement a été le suivant :

Mercredi 17 septembre (à Rabat) :

- Visite et séance de travail à la Chambre des représentants.
- Audiences du secrétaire d'Etat à la Coopération et du directeur des collectivités locales.

Jeudi 18 septembre (à Rabat) :

- Audience du général inspecteur général des F.A.R.
- Séance de travail à l'ambassade de France.

Vendredi 19 septembre (à Meknès) :

- Visite de l'académie royale militaire.
- Visite de l'école Alphajet.
- Visite au gouverneur.

Samedi 20 septembre (à Fès) :

- Visite de Fès.
- Séance de travail au consulat général de France.

Lundi 21 septembre (à Marrakech) :

- Visite du groupement des écoles de gendarmerie.
- Visite au gouverneur.
- Visite au conseil municipal.

Mardi 23 septembre (à Marrakech) :

- Visite de la Base-école des forces royales « Air » (B.E.F.R.A.).
- Séance de travail au consulat général avec les chefs de détachement de coopération militaire.

II. — LE CADRE POLITIQUE DE LA COOPÉRATION FRANÇAISE AU MAROC

Il nous semblerait stérile de traiter des questions de coopération au Maroc, et tout particulièrement de coopération technique militaire, sans évoquer rapidement au préalable la situation politique dans ce pays, et cela d'autant plus que toute la première journée de notre mission a été consacrée précisément à des contacts politiques au cours desquels nous avons été frappés par la grande ouverture de nos interlocuteurs et par la confiance avec laquelle ils nous ont accueillis.

Disons-le tout de suite : il nous est apparu que la situation intérieure du Maroc est en ce moment dominée par une atmosphère d'unanimité nationale dans le cadre de la crise du Sahara. La première réaction marocaine à la situation dans le Sud a été, sous l'impulsion de S.M. Hassan II, la « marche verte » de 1975, qui a permis au souverain d'avoir toute la nation derrière lui. Nous avons perçu cette attitude à travers les exposés que nous ont faits les présidents des groupes de la Chambre des représentants : du plus conservateur jusqu'au membre de la gauche la plus extrême, ils ont insisté sur la cohésion totale de la nation marocaine devant la menace militaire du Sud. N'avons-nous pas entendu, par exemple, que les derniers budgets militaires ont été votés, sans débat, par l'unanimité de l'Assemblée ?

Cette attitude est d'autant plus remarquable que le roi, ces dernières années, a pu engager le régime dans la voie d'une sensible libéralisation, dont une des principales manifestations a été la mise en place d'une Chambre des représentants, de 265 membres dont deux tiers, soit 178, sont élus au suffrage universel ; les six principaux partis marocains y sont représentés, y compris le parti communiste, et il nous a semblé que ses membres s'y expriment avec la plus grande liberté.

Autre manifestation du processus de démocratisation entrepris il y a bientôt cinq ans : l'installation de conseils municipaux et communaux élus et responsables ; nous avons eu l'occasion d'être reçus par le conseil municipal de Marrakech, dans une ambiance où les élus locaux que nous sommes ne se sont nullement sentis dépaysés.

Sans entrer dans le détail de la politique intérieure du Maroc, signalons cependant qu'en raison des événements, tout particulièrement du danger extérieur que constituait pour le Maroc l'affaire

du Sahara, un amendement à la Constitution, voté par référendum le 30 mai 1980, a prorogé pour deux ans le mandat des députés qui expirait normalement en 1981. Ce référendum a été boycotté par les socialistes de l'U.S.F.P. (d'où la proportion de 97 % des « oui ») ; en même temps, des remous internes tiraillent le « Rassemblement national des indépendants », premier parti de la majorité, proche du souverain ; enfin, le parti de l'Istiqlal, deuxième composante principale de la majorité, auquel appartient M. Boucetta, ministre des Affaires étrangères, affiche une attitude intransigeante de gardien de l'intégrité territoriale de la nation.

Entre ces divers mouvements, le roi tient personnellement les principaux leviers de commande et, bien entendu, garde seul le contrôle de l'armée.

... D'une armée dont les forces vives sont engagées, au sud du pays, dans une guerre d'usure contre le front Polisario, et vers laquelle on peut affirmer que sont tournés tous les yeux au Maroc. Cette guerre, difficile et coûteuse, face à un adversaire pour qui, au contraire, la dépense ne compte absolument pas, marquée par une alternance de revers et de succès, a entraîné la mise au point d'une nouvelle tactique d'emploi de colonnes mobiles, doublée par l'installation de ceintures statiques de sécurité avancée autour des centres de regroupement (comme Dakhla, El Aioun ou Smara) et de localités de moindre importance. Cette méthode porte ses fruits et, parallèlement à un certain essouffissement que manifesterait peut-être les forces du Polisario, a rétabli favorablement la situation des F.A.R. Notons au passage que ces dernières s'interdisent d'exercer tout droit de suite à l'extérieur du territoire national, en application des déclarations du roi, qui affirme : « On ne se bat que pour négocier, on ne se bat pas pour se battre », marquant ainsi sa volonté d'éviter que la situation s'envenime dangereusement et sans retour possible.

Bien évidemment, cette guerre coûte cher : pour 1981, la part de la défense nationale, dans les dépenses en matériel et en personnel, représente 39,92 % du budget. La situation économique du Maroc en est, de toute évidence, affectée, et la politique d'austérité qui a dû être instauré de ce fait en 1978 contribue à créer une indéniable tension économique.

Telle est, réduite à de très grandes lignes, la situation générale dans laquelle s'insère la coopération française et, en ce qui nous concerne dans ce rapport, la coopération technique militaire. Nous n'aborderons aucunement la question des fournitures d'armements, qui n'entrait pas dans le cadre de notre mission ; nous ne comptons pas non plus nous étendre, plus que nous venons de le faire, sur les opérations du Sud marocain, qui ne relèvent que de l'autorité nationale du Maroc. Signalons à ce propos que, malgré les amicales invitations des parlementaires du Sud, nous nous sommes interdit de prolonger notre mission dans le Sud, ce qui aurait constitué une

ingérence, assez incongrue, dans les affaires d'un Etat étranger indépendant ; la France observe, en pareil cas, une stricte neutralité qui a guidé toute notre démarche pendant notre voyage. Notre délégation s'est cantonnée scrupuleusement à sa mission, qui était de s'informer sur la coopération technique en matière militaire, coopération essentiellement vouée à l'instruction et à la formation.

III. — ORGANISATION ET FONCTIONNEMENT DE LA COOPÉRATION TECHNIQUE MILITAIRE FRANCO-MAROCAINE

La coopération militaire technique avec le Maroc est l'une des plus importantes des aides militaires relevant du ministère des Affaires étrangères. Son organisation résulte de lettres d'accord échangées les 19 et 23 mars 1973 entre les gouvernements français et marocain.

Cet échange de lettres actualise, en l'adaptant aux circonstances, l'organisation d'une coopération franco-marocaine en matière militaire, qui s'était exercée, de façons diverses, depuis 1958. Il fixe notamment, le statut des personnels français qui « mis à la disposition du gouvernement marocain, sur sa demande, participent à la formation des personnels des Forces armées royales en qualité de professeurs ou d'instructeurs, ou en qualité d'experts ». Ils sont mis individuellement à la disposition des F.A.R. pour deux ans, et renouvelables dans la limite de quatre ans. Bien entendu « en aucun cas ils ne prennent part à la préparation et à l'exécution d'opérations se rattachant à un conflit armé ou au maintien de l'ordre ». Dans l'ensemble, leur statut est analogue à celui qui, depuis plusieurs années déjà, a été fixé par de nombreuses conventions d'assistance militaire technique. Il reste marqué par son caractère individuel.

Sous l'autorité de l'ambassadeur de France, un officier supérieur, conseiller pour la coopération militaire technique, est chargé de mettre en œuvre au Maroc la politique de coopération élaborée en commun par les gouvernements français et marocain. Ce poste est tenu depuis le mois d'août 1979 par le colonel Couillaud (armée de terre-infanterie).

La mission de cet officier est définie par des directives approuvées conjointement par les ministères de la Défense (état-major des Armées) et des Affaires étrangères (sous-direction de l'aide militaire).

Cette mission est distincte de la représentation diplomatique militaire traditionnelle qui est assurée par l'attaché des Forces armées et ses adjoints, l'attaché de l'Air et l'attaché des Forces terrestres.

Le Service de coopération militaire et technique (S.C.M.T.) constitue un des services de l'ambassade de France au Maroc. Son chef est sous l'autorité de l'ambassadeur.

Il comprend du personnel militaire et civil mis à la disposition du ministre des Affaires étrangères par le ministre de la Défense.

Il représente plus de 250 personnels — pour un effectif théorique de 240 — répartis en :

— un organe de commandement à Rabat ;

— des détachements de représentants des trois Armées, de la Gendarmerie et du Service de santé placés en qualité d'instructeurs ou de techniciens, sous uniforme marocain, auprès des Forces armées royales et de la Gendarmerie.

En le détail, son effectif se ventile comme suit :

	Terre	Air	Mer	Gendarmerie	Santé
Officiers	39	27	3	3	18
Sous-officiers	58	59	28	5	»
Total	97	86	31	8	43

Total général : 240.

Y sont rattachés notamment 25 médecins-aspirants du contingent.

L'implantation est la suivante :

— **Terre :**

Les détachements sont répartis entre :

● 3 écoles :

Ecole d'état-major : Kenitra,

Académie royale militaire : Meknès,

Ecole royale d'infanterie : Marrakech ;

● 7 centres d'instruction, dont celui de l'artillerie à Fès ;

● 3 corps : Ouarzazate, El Hajeb, Khouribga.

— **Marine :**

● Ecole royale navale : Casablanca ;

● Centre d'instruction : Casablanca.

— **Air :**

● Base-école : Marrakech ;

● Unités :

(F 5, Alphajet) : Meknès,

(F 1) : Sidi Slimane,

Hélicoptères : Salé,
Escadre de chasse : Sidi-Slimane.

— **Gendarmerie** :

- Ecole : Marrakech ;
- Escadron d'hélicoptères : Rabat.

— **Santé** :

- 7 garnisons.

Les participations les plus importantes sont situées à :

- Marrakech : Ecole d'infanterie, Base-école des Forces royales de l'air ;
- Meknès : Académie royale, Ecole Alphajet ;
- Casablanca : 2 écoles de la Marine.

L'accord franco-marocain envisage également un autre aspect de la coopération constitué par l'instruction de militaires marocains dans les écoles françaises. Le nombre de stagiaires accueillis en France est voisin de 400 par an.

Le détail des stages et visites accomplis depuis trois ans est le suivant :

I. — STAGES

1.1. Armée de Terre.

Les stages ont lieu dans les écoles, les centres d'instruction et les unités.

L'effectif des stagiaires marocains a été :

- 1978 : 198,
- 1979 : 165,
- 1980 : 157.

1.2. Mer.

L'effectif annuel est :

- officiers : 10,
- officiers mariniers et marins : 30.

Les officiers-élèves de l'Ecole royale effectuent leur stage d'application à bord de la « Jeanne d'Arc » ou d'autres bâtiments.

1.3. Air.

1.3.1. *Personnel non navigant.*

L'armée de l'Air forme des sous-officiers de différentes spécialités :

1978 : 62,

1979 : 62.

Dix élèves-officiers ont été admis à l'Ecole de l'air ou à l'Ecole du commissariat de l'air depuis 1974.

1.3.2. *Personnel navigant.*

a) *Formation « ab initio »* — concerne uniquement les élèves-officiers de Salon-de-Provence ;

b) *Formation de pilotes de combat* — cette formation a concerné :

en 1978 : 7 stagiaires,

en 1979 : 8 stagiaires,

en 1980 : 3 stagiaires.

La création en 1980 à Meknès d'une école Alphajet doit permettre au Maroc d'être entièrement autonome pour la formation de ses pilotes de combat.

c) *Transformation* :

— sur Mirage F 1 (1978 et 1979) : 6 pilotes, 50 mécaniciens par an à Reims ;

— sur Alphajet (1979) : 3 pilotes, 25 mécaniciens à Mont-de-Marsan.

En moyenne 400 stagiaires par an depuis 1971.

II. — VISITES

Les visites d'officiers marocains en France désireux de s'informer dans les différents domaines sont chaque année nombreuses.

Il ne sera fait état ici que des visites d'autorité françaises ou marocaines :

1977 - Visite du chef d'état-major de la Marine française à l'inspecteur de la Marine royale marocaine.

1977 - Voyage officiel en France du Prince Moulay Rachid.

- 1979 - Invitation en France de l'inspecteur de la Marine royale marocaine.
- 1979 - Mission au Maroc du sous-chef « opérations » de l'état-major de l'armée de l'Air.

III. — ESCALES

3.1. Bâtiments français au Maroc.

- 1979 - La « Jeanne d'Arc » et le « Forbin » à Casablanca.
- 1980 - Escale de l'escadre de l'Atlantique en octobre.

3.2. Bâtiments marocains en France.

- 1978 - Le PR 72 « Triki » à Toulon au cours de la campagne d'instruction de l'Ecole navale marocaine.
- 1980 - L'« Ahmed es Sakali » et le patrouilleur « Okba » à Brest.

Telle est l'organisation actuelle de la coopération militaire technique avec le Maroc. Les chiffres que vous avez sous les yeux et le nombre des actions entreprises font aisément comprendre son importance.

Notre visite, ainsi que le fait ressortir le calendrier de la mission, ne nous a pas permis, en raison de sa relative brièveté, de prendre contact sur place avec la coopération « marine ». Nous avons dû opérer un choix et n'avons donc visité que les unités et établissements qui font l'objet d'une aide dans l'armée de Terre et dans l'armée de l'Air — et qui sont d'ailleurs de ce point de vue les plus importants.

IV. — IMPRESSIONS ET CONCLUSIONS

Quelles sont maintenant les impressions que nous rapportons de notre voyage et les conclusions qu'il va être possible d'en tirer ? Quitte à nous répéter, il nous faut redire ici que nous avons été frappés par l'amitié, très attentive, avec laquelle nous avons été accueillis par les Marocains, aussi bien par les personnalités politiques qui nous ont reçus à notre arrivée que par les autorités militaires qui nous ont invités dans leurs unités, dans leurs écoles, dans leurs établissements. L'amitié franco-marocaine n'est pas un vain mot ; elle prend même, par moments, un aspect de fraternité fondé sur des souvenirs, sur des communautés d'armes, parfois sur des malentendus dissipés, toujours sur un respect réciproque.

Les circonstances ont fait, nous vous le disions, que la première journée de notre mission a revêtu un caractère plus politique que vraiment technique : nous en avons retiré le sentiment que notre délégation de parlementaires français était attendue, que les dirigeants politiques marocains avaient la volonté de l'informer, de connaître ses points de vue, en un mot d'établir avec elle un échange loyal et approfondi. Nous n'en voudrions comme preuve que la revue des nombreux articles de presse qui ont relaté nos premiers contacts à Rabat : la France représente toujours, au Maroc, quelque chose de très grand, son aide est un facteur important dans la politique intérieure, comme dans la politique extérieure de cette région très sensible du Maghreb, où les influences se croisent et s'entrecroisent. De toute manière, l'affrontement du sud-marocain est considéré par beaucoup comme un véritable « conflit de civilisations », c'est tout au moins ce que nous a affirmé le Président de la Chambre des Représentants, le premier jour de notre mission, à Rabat. D'où l'aide demandée à la France, sous la forme d'une assistance technique.

Il est évident que les responsables marocains ne peuvent pas ne pas tenir compte, en cette matière, de la profonde transformation qu'ont connue les F.A.R. depuis « la marche verte » de 1975 : leur effectif a presque doublé, passant de 70.000 à 110.000 environ, tandis que leur fer de lance, soit environ 70.000 hommes, se trouve engagé dans le Sud du pays. A partir de là se pose un problème aigu de formation de cadres, comme d'instruction des combattants sur les armes nouvelles qui ont été commandées massivement.

De là également l'appel à une intensification de notre coopération technique, appel qui nous a été adressé notamment par un député communiste lors de notre visite au Parlement et que nous avons retrouvé, sous une autre forme, dans la phrase suivante d'un

haut responsable militaire : « Nous avons fait appel à la coopération parce que nous ne pouvions pas faire autrement. »

Notons en passant que la France n'est pas la seule à apporter cette aide technique au Maroc et que d'autres Etats y participent ou y ont participé ; c'est ainsi que neuf Italiens à Salé assurent l'instruction de pilotage de base, sur hélicoptères Bell, de pilotes marocains qui, ensuite, sont formés par les Français sur les appareils SA 330. Une petite mission des U.S.A. assure, sur la base de contrats courts, un soutien en matériels et une formation de personnels. Quelques Soviétiques également, en 1978, puis six Iraniens, ont apporté une coopération technique. Il semble enfin que l'aide des Etats-Unis soit appelée à s'intensifier. Quoi qu'il en soit, la mission française est de très loin, on le voit, la plus importante et la plus structurée. Ajouterons-nous que nous avons eu le sentiment que c'est de la part des instructeurs français que les Marocains trouvent le plus de considération et éprouvent le plus le sentiment d'être traités de pair à égal.

Il est évident que, malgré l'aspect très favorable, dans l'ensemble, des conditions dans lesquelles s'exerce ainsi l'aide militaire technique de la France, tout ne peut pas être parfait. Souvent, nous avons entendu des doléances sur le manque de moyens, sur l'insuffisance du nombre des instructeurs... bien qu'en un an, par exemple, le nombre des officiers français détachés auprès de l'Académie royale militaire ait doublé pour arriver à onze au lieu de cinq, sans compter un médecin ! Il existe par ailleurs, dans cette optique, un risque qu'il faut souligner : en dehors des contraintes budgétaires, qui sont évidentes, il ne faudrait surtout pas qu'une augmentation inconsidérée du nombre des coopérants militaires amène à une trop grande proportion de Français dans l'encadrement : le chiffre de 43 %, qui est le cas à l'Académie royale militaire, constitue, par exemple, un seuil qu'il ne serait pas question de franchir.

Il semble en tout cas que l'indiscutable pénurie qui se rencontre dans le domaine médical, notamment, ne décourage nullement les médecins aspirants du contingent, qui, nous a-t-on dit, rentrent tous en France en disant qu'ils ont fait une expérience très intéressante.

En fait, la question qui se pose est de celles que rencontrent fatalement toutes les actions de coopération étroite entre deux pays différents : malgré la solidité des liens affectifs et culturels qui existent entre le Maroc et la France, il est inévitable que se manifestent des différences de mentalité et d'éthique. Peut-être, ainsi, le tempérament du Marocain l'amène-t-il à manquer quelque peu de la nécessaire humilité intellectuelle à l'égard d'un enseignement technique qui, tout compte fait, reste indispensable pour l'acquisition approfondie des techniques d'un métier. Peut-être aussi nous est-il apparu que le militaire marocain, le gendarme surtout, a une compréhension différente de la nôtre de ses rapports avec l'autorité politique. L'analyse

bute ici sur une difficulté fondamentale, qui relève véritablement de l'éthique des rapports entre nations : l'armée marocaine, en effet, n'est pas et ne doit pas être la réplique ou le double de l'armée française ; notre mission de coopération n'a qu'une fonction technique et ne saurait se permettre de prétendre donner une formation morale aux cadres militaires marocains.

Il est certain que les cadres français, par leur exemple, sans doute aussi parce qu'ils ont de multiples occasions d'en parler avec leurs élèves, mettent en relief des vertus fondamentales pour les militaires de métier, dans toutes les armées du monde, qui s'appellent rigueur, compétence, sens de l'autorité et donc de l'obéissance, disponibilité et cohésion.

Tel commandant d'école de formation ne se cache d'ailleurs pas pour dire qu'il souhaite avant tout que les officiers français inculquent à ses élèves-officiers l'éthique militaire française. Il ne peut en être question.

Une telle formation ne relève, en effet, que des seuls Marocains ; il est aisé néanmoins de comprendre ici le poids qui pèse sur le Maroc, dans le seul domaine de la formation morale de sa jeune armée, du fait des affrontements militaires dans le Sud du pays. Il va sans dire que nous formons tous des vœux pour que le Maroc, libéré de ce handicap, s'appuyant sur une aide technique pour laquelle nous continuerons à ne pas lésiner, puisse continuer, sans contrainte, de forger à son armée l'âme dont elle est hautement digne.

Une coopération technique, telle qu'elle serait souhaitable, ne pourrait que gagner à la réalisation de ces conditions ; elle permettrait ainsi de mieux accomplir son action de « formation de formateurs » en se dégageant de l'action de « substitution » qui est encore parfois la sienne (1). Il était absolument normal qu'au lendemain du jour où le Maroc prenait sa pleine indépendance, la coopération militaire française ait consisté, pour une grande part, à assurer en fait, en l'absence de cadres marocains suffisamment formés à leur nouvelle tâche, une activité de direction et de commandement. Les vicissitudes de l'histoire et de la politique ont fait que l'encadrement militaire marocain, profondément remanié assez récemment, est actuellement

(1) Notons que la grande majorité des cadres du S.C.M.T. forment des formateurs puisqu'ils sont instructeurs dans les écoles ou centres d'instruction où sont formés ou spécialisés les officiers et les sous-officiers qui ne sont rien d'autre que de futurs formateurs.

Les coopérants exécutant des tâches qui ne soient pas de formation, en lieu et place de personnels marocains employés ailleurs ou inexistant, sont une infime minorité.

En revanche, il arrive que des coopérants remplissent des missions de formation qui pourraient fort bien être prises en compte par des cadres marocains capables et disponibles. Le rôle des responsables du Service est de les détecter pour supprimer les postes de coopération correspondants.

En réalité, le terme « substitution » est trompeur car toute action d'assistance implique substitution.

polarisé par sa tâche de guerre. Il sait qu'il peut compter, pour le suppléer en ces circonstances, sur l'aide de l'armée française ; il sait également que, à moins de pécher contre l'esprit même de la coopération, celle-ci ne doit pas se substituer à lui et qu'elle devra au plus tôt revenir au rôle strict qui est le sien dans ce domaine, rôle d'instruction technique et de formation.



Au demeurant, nous avons pu constater que, du côté français, cette tâche était bien comprise et bien exécutée. Nous avons eu l'occasion, en introduisant le présent rapport, de dire toute notre approbation à l'action que mènent notre ambassadeur au Maroc et, sous sa coupe, le colonel, chef de la mission française de coopération technique militaire : les personnels placés sous son autorité travaillent, avec sérieux, avec compétence, avec dévouement, avec un indéniable enthousiasme, à une œuvre pour laquelle d'ailleurs ils sont tous volontaires.

Indéniablement, ils se heurtent à des problèmes, généralement mineurs ; mais n'est-il pas de notre rôle de les signaler, pour permettre qu'ils soient résolus ?

Il est certain qu'il se pose d'abord le problème de la langue ; les Marocains, en général, parlent ou tout du moins comprennent le français. Mais combien il serait utile que les Français, avant de partir « en coopération » puissent recevoir une formation, même élémentaire, en langue arabe et, plus précisément, en arabe parlé marocain : le Centre de langues étrangères militaire (C.L.E.M.) enseigne en effet l'arabe dit « moderne », qui n'est pas même l'arabe « littéraire » et qui ne donne pas accès au marocain. Au moins l'arabe « littéraire » permettrait-il de prendre contact avec les Marocains savants qui rechignent à enseigner l'arabe parlé !

A ce propos, il est intéressant de signaler que le colonel, commandant la Base école des forces royales « Air » est, lui, carrément partisan du bilinguisme, dans la mesure où, dans l'école qu'il commande, tout l'enseignement se fait pratiquement en français ! Mais alors, dira-t-on, seuls les Marocains devraient faire l'effort d'être bilingues... Peut-être conviendrait-il de mettre au point, pour les personnels français, un système de stage linguistique à accomplir avant le départ pour le Maroc.

Quant enfin à la situation des personnels français de la mission de coopération, elle nous a paru satisfaisante dans son ensemble, compte tenu d'inévitables rectifications qui pourraient lui être apportées. En ce qui concerne la vie des familles, elle se passe bien : les épouses, en règle générale « suivent » tout à fait, bien que, selon une remarque plaisante qui nous a été faite, « ce ne soit pas le Club

Méditerranée ». Tout d'abord, en effet, la mission de coopération militaire dépend de l'ambassade mais ses personnels ne bénéficient ni du statut diplomatique ni de celui des personnels de l'assistance technique. Ils sont payés, partie par le Maroc, au tarif marocain des soldes, partie par la France, pour ce qui est du complément nécessaire, mais ils sont imposés au Maroc sur la totalité de leurs gains ; la scolarité française au Maroc est très chère ; les majorations familiales sont fonction du grade ! Quoi qu'il en soit, la mission n'a jamais manqué de volontaires et beaucoup de ses personnels, après le séjour normal de deux ans, demandent à accomplir une troisième année.

Il nous a semblé que le véritable problème se situait plutôt sur le plan de l'organisation : en effet, les coopérants militaires, même s'ils sont en fait regroupés dans la mission française, sont, en droit, individuellement à la disposition de l'Etat chérifien.

A nos yeux, la question se pose de savoir s'il ne conviendrait pas de revoir pour l'aménager le statut des membres de la mission, et de réfléchir, en tout cas, à la possibilité de remplacer la formule actuelle de coopération, un peu diluée, un peu « saupoudrée » par la mise en place d'équipes constituées à l'avance, avec une mission définie, pour une durée définie. C'est un peu la formule qu'adoptent les industriels pour la formation de techniciens locaux sur les matériels qu'ils livrent au Maroc ; c'est plus ou moins, également, la formule qui a été choisie pour la formation des pilotes marocains sur « Alphajet » à la base de Meknès.

Ce statut du S.C.M.T. devrait être revu, d'une part, en ce qui concerne les droits et les garanties reconnus aux personnes, d'autre part pour tout ce qui touche à leur emploi, autant pour en accroître l'efficacité que pour en préciser les limites.

Ce sont là des réflexions que nous soumettons à l'attention du Gouvernement, dans le souci d'améliorer une coopération au maintien de laquelle nous attachons le plus grand prix.



CONCLUSION GÉNÉRALE

De ces observations, que nous vous exposons, Mesdames et Messieurs, très librement et très franchement, il est facile de conclure que sous réserve d'aménagements, sous réserve éventuellement de certains « changements de portage » la coopération technique militaire franco-marocaine se déroule de manière satisfaisante. Les Marocains ne nous ont pas caché qu'ils ont tout lieu de s'en louer ; le personnel de la Mission française est de très bonne qualité, en effet, et il est très apprécié — et satisfait de son côté dans l'immense majorité des cas. Nous vous avons dit l'atmosphère, pour ainsi dire fraternelle, dans laquelle nous avons été accueillis : la présentation superbe qu'a offerte en notre honneur l'école de la Gendarmerie, pour ne parler que d'elle, alors qu'il faudrait citer toutes les unités qui nous ont reçus, nous laisse un souvenir magnifique. La France dispose au Maroc, croyons-nous, d'un crédit d'amitié et de confiance précieux ; il revient aux deux partenaires de le faire fructifier dans le cadre d'une coopération politique et technique judicieusement élaborée et appliquée.